

Brodeur, J.P. (2003). *Les visages de la police*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 392 pages

Carole Sénéchal et Serge Larivée

Volume 34, numéro 1, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1097574ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1097574ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Psychoéducation

ISSN

1713-1782 (imprimé)

2371-6053 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Sénéchal, C. & Larivée, S. (2005). Compte rendu de [Brodeur, J.P. (2003). *Les visages de la police*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 392 pages]. *Revue de psychoéducation*, 34(1), 156-160.
<https://doi.org/10.7202/1097574ar>

En effet, renoncer aux sécurités de l'enfance pour plonger dans les risques d'une autonomie croissante et temporairement solitaire, se distancier des premiers objets d'amour, trouver des amis, intégrer un donné pulsionnel effervescent, gérer ses humeurs ou ses perturbations hormonales, intégrer les changements physiologiques, définir son identité sexuelle, lorgner vers l'autre, rencontrer les défis cognitifs, prévoir son avenir professionnel, mettre un pied dans l'étrier de la responsabilité sociale, expérimenter de nouveaux rôles, choisir ses valeurs, se comprendre soi-même... constituent plus qu'une simple période d'adaptation. À plus forte raison dans une société qui a perdu ses traditions communautaires, n'offre que peu ou pas de structures de groupes de pairs, confie allègrement l'éducation des jeunes enfants à l'État, privilégie la consommation, attire vers les drogues, privilégie la réussite, le prestige, les idoles de la chanson et autres dimensions du narcissisme généralisé (que dénonçait déjà Christopher Lasch dans les années 1970), etc. Dès lors, distinguer les signes d'un mal-être passager (on trouve en page 62 une description pour le moins éloquentes des éléments critiques d'une adolescence dite normale : *ambivalence, inquiétude, désarroi, révolte*) des signes précurseurs d'une maladie mentale (dépression, anxiété sévère, désespoir profond...) demande un regard libre et extrêmement affiné dont peu de parents se trouvent munis. Par conséquent, je serais étonnée qu'un père ou une mère même préalablement sereins quant au développement de leur progéniture puissent lire le texte sans éprouver une profonde inquiétude. Ensuite, la plupart des parents ont la culpabilité et le doute à fleur de peau, sentiments qui viennent vite à leur comble au moindre comportement signalé par l'école, au moindre signe de panique ou de mal-être chez leur enfant. La description détaillée que donne Michèle Lambin de la maladie mentale n'étant pas davantage facile à distinguer des *blues* et des difficultés universelles de la jeunesse contemporaine, rares seront les parents lecteurs qui ne craindront pas le pire en repassant entre les lignes les événements quotidiens de la vie familiale. Ce n'est pas là un défaut de l'écriture ou une faille dans l'approche de l'auteure, mais un risque inévitable à mon avis. D'où la question : le jeu en vaut-il la chandelle? Vu la propension suicidaire croissante de la jeunesse québécoise, on doit incontestablement répondre affirmativement.

En somme

Voilà un ouvrage pratiquement incontournable vu la gravité et l'actualité du sujet, bien documenté, accessible, d'une écriture soignée (malgré quelques lourdeurs) dont l'intention et l'effort relèvent d'un remarquable souci humanitaire et d'un courage certain comme en témoignent en filigrane les textes introductifs.

A. Quiviger

- Brodeur, J.P. (2003). *Les visages de la police*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 392 pages.

Dès l'introduction de cet ouvrage, Brodeur veut défaire deux mythes : la police publique n'est pas la seule à avoir pour tâche d'assurer la sécurité, et cette même police n'est pas réductible à la fonction de patrouilleur en uniforme. Même si, au cours

des dernières années, un certain intérêt a été porté sur d'autres objets, ces patrouilleurs sont en nombre important et forment ainsi dans la littérature l'objet privilégié des recherches sur la police. Après avoir fait des recherches exhaustives sur le sujet, l'auteur souhaiterait proposer une théorie de la police qui soit simple et inclusive ou, à tout le moins, en circonscrire les paramètres. Produire une théorie générale qui engloberait tous les aspects de la réalité policière n'est toutefois pas chose facile en sociologie de la police en raison de la diversité de ses aspects.

« Le monopole de la force »

Dans la première partie, l'auteur dégage deux constantes des recherches réalisées sur l'utilisation de la force : la présence d'une relation entre la violence et la coercition, et le rôle essentiel de la police ne sont pas la répression de la criminalité mais bien le maintien de l'ordre. Par conséquent, la légitimité même du recours à la force par la police est ici remise en question. Brodeur rappelle que la police a généralement la loi de son côté qui, loin de limiter son pouvoir, lui permet de s'octroyer des droits. Lorsqu'il lui arrive de déborder du cadre de la légalité, l'institution policière pose alors des gestes illégaux et s'insère dans une structure propre au monde de la criminalité. Pour l'auteur, les lois devraient être adaptées aux opérations policières plutôt que de redéfinir la pratique policière pour la soumettre à la loi.

La thèse selon laquelle la police a le monopole légal de l'usage de la violence physique est totalement réfutée par l'auteur. Ce dernier appuie ses propos en donnant pour exemple la médecine qui inflige des lésions à des fins médicales, de même que les parents et les instituteurs qui peuvent recourir à la force pour corriger raisonnablement un enfant. Dans cette partie du livre, l'auteur aborde la question du « paraître » qui occupe une place prépondérante dans les fonctions de l'appareil policier. Pour assurer le maintien de l'ordre, la police a intérêt à se montrer dissuasive dans le but d'éviter de recourir à l'usage de la force. C'est pourquoi la police s'efforce de régir elle-même son apparence. De plus, les actes répréhensibles les plus visibles risquent davantage d'être contrôlés en priorité puisqu'ils sont porteurs de désordre.

L'auteur consacre un chapitre à l'œuvre du sociologue Egon Bittner, qui a tenté d'explicitier les fondements théoriques de la police et d'en définir le rôle. Selon la sociologie bittnérienne, la police constituerait un appareil général de coercition qui intervient dans des situations très diversifiées. Des critiques reprochent à Bittner d'avoir élaboré une théorie qui ne tient pas compte de plusieurs activités de la police, se limitant aux champs d'intervention des policiers en uniforme. De plus, le fait que les policiers puissent faire usage de la force tout en étant appelés à évaluer la situation avant d'y faire appel constitue un paradoxe. En somme, Brodeur se sert de la théorie de Bittner pour démontrer la nécessité de réévaluer le recours à la force dans une définition générale du rôle de la police.

« Proximité et visibilité »

La deuxième partie aborde les plus récentes réformes de la police au Québec au cours des années 1980 et constitue la plus imposante partie de l'ouvrage. Une de ces réformes est la police de communauté, un modèle adopté par différents corps policiers d'Amérique du Nord mais de plus en plus remis en question. Cinq aspects se dégagent de la littérature au sujet de la police de communauté : l'élargissement du

mandat de la police, une approche préventive, l'établissement d'un partenariat, la décentralisation et une police dite douce. Quant aux applications de ce modèle, l'auteur en relève deux qu'il qualifie d'orthodoxes, à savoir une police de proximité et une police d'animation. D'après certaines recherches, le taux de criminalité serait en relation directe avec la peur du crime qui s'installe à long terme dans une communauté. L'objectif de l'appareil policier est devenu, avec la réforme, la lutte contre la peur du crime, cet aspect s'étant dissocié des opérations de répression du crime.

L'appareil policier présente deux modes de fonctionnement : le plus connu est l'usage de la force; le second met l'emphase sur la modification des perceptions de l'environnement afin d'accroître le sentiment de sécurité au sein d'une communauté. L'auteur démontre que les opérations qui accroissent le sentiment de sécurité ne sont souvent pas celles qui sont en lien avec la répression du crime proprement dit. En se rapprochant des communautés, la police s'éloigne en contrepartie des autres composantes du système pénal, comme si elle était forcée de choisir entre des interventions de type social ou militarisé. Ainsi, la police traditionnelle voyait les poursuites judiciaires comme un but de sa fonction, alors que pour la police communautaire, elles ne sont plus qu'un moyen parmi d'autres de combattre le crime.

Les médias, qui ont souvent tendance à désinformer la population en présentant le travail policier d'une façon qui ne correspond pas toujours à la réalité, ont un impact sur le sentiment de sécurité et la perception générale du travail policier. Ils occupent donc une place grandissante dans les activités de la police. L'évaluation des interventions de la police doit être axée sur des problèmes précis, mais les priorités changent au sein de l'opinion publique et la police doit faire bonne figure dans ce contexte, en accordant une importance accrue à des problèmes moins criants.

Depuis le début des années 1980, les réformes policières s'orientent vers deux types de police : la police de communauté et la police de résolution. Cette dernière reçoit une attention particulière depuis quelques années, mais il est difficile d'en évaluer l'efficacité. Bien que ces deux types soient caractérisés par un élargissement du rôle de la police, la présence d'un partenariat avec les divers acteurs de la vie civile et la prévention des désordres et des crimes, l'auteur indique que deux différences majeures subsistent entre eux. D'abord, la police de communauté met prioritairement l'emphase sur l'action de la communauté, alors que la police de résolution de problèmes vise plutôt la répression du crime. Ensuite, cette dernière dépend davantage du renseignement, du savoir et de l'expertise, lui conférant une approche plus avant-gardiste, moins traditionnelle que la police de communauté qui prône la visibilité. Sur le plan théorique, ces deux approches pourraient être complémentaires, mais l'auteur évalue que, dans la pratique, leur orientation divergente constituerait une source d'incohérences dans leur mise en application commune.

« Renseignement et politique »

La troisième partie du livre est consacrée à la police en civil et, plus spécifiquement, aux services de renseignement et de sécurité (SRS). La confidentialité et la légalité des opérations sont abordées, de même que la présence accrue de ce que l'auteur appelle la haute police dans les activités de la police publique régulière (la basse police). Dans cet ouvrage, l'approche est fondée sur la distinction entre la haute et la basse polices qui constituent deux modèles d'action. La basse

police veille au maintien de l'ordre en luttant contre le crime de droit commun et le désordre, alors que la haute police est celle des activités politiques, comme les SRS.

Opérant dans le secret et menant certaines actions qui peuvent aller jusqu'à l'illégalité, il s'agit d'une police dite d'absorption, qui accumule des renseignements sur tout ce qui peut intéresser l'État, dont la criminalité, l'économie et la politique. En Amérique du Nord, cette haute police jouit d'une emprise sur la basse police que l'auteur estime grandissante puisqu'elle s'implique dans des activités qui constituaient la chasse gardée de la police traditionnelle et ce, sans motif politique ou idéologique. Brodeur avance à ce sujet qu'il serait opportun d'employer dans la lutte contre la criminalité l'expertise en information des SRS. Il démontre par ailleurs que les SRS sont déjà engagés dans des activités reliées à l'application de la loi, lesquelles font normalement partie du mandat de la police ordinaire.

« La sécurité privée »

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à un domaine de plus en plus étudié mais qui ne fait l'objet d'aucune définition satisfaisante : la sécurité privée. Le système pénal qui comprend la police, les tribunaux et les services correctionnels se tourne de plus en plus vers la privatisation, sauf pour ce qui est des tribunaux qui tendent davantage vers le domaine public. On assiste donc actuellement à une fragmentation de l'autorité, avec la création de réseaux instables entre les différentes instances. Les relations entre la police publique et les agences de sécurité privées sont évaluées de trois façons : en compétition, complémentaires ou en parallèle.

En anglais on distingue les termes *police* et *policing*. Le premier fait référence aux policiers et le second, aux activités pour maintenir l'ordre et appliquer la loi. En faisant la différence entre ces deux termes, on se rend compte que l'activité policière (l'acte de « policer ») n'est pas l'apanage des policiers. Elle peut être effectivement accomplie par un grand nombre de personnes provenant tant du privé que du public, voire par des organisations hybrides. En fait, la privatisation occupe une place de plus en plus importante en raison de la propension des entreprises privées à s'adapter aux changements, notamment pour ce qui est de la technologie. Les entreprises privées de sécurité jouent généralement un rôle qui se rapproche de celui la police traditionnelle. Les SRS privés pourraient quant à eux concurrencer la haute police. En matière de protection, la responsabilité s'est graduellement transférée vers le secteur privé source importante d'innovation technologique dans le domaine de la sécurité. Mais si un transfert des responsabilités se fait du public vers le privé, l'inverse s'effectue aussi, comme l'encadrement d'agences de sécurité privées par les policiers publics. L'auteur émet l'hypothèse que l'importance accrue accordée aux technologies de sécurité entraîne un glissement de la prévention du crime vers la gestion des risques.

En somme, le mandat et l'action de la police publique sont demeurés sensiblement les mêmes, les actions du secteur privé s'étant ajoutées aux activités traditionnelles de la police. À la lumière des recherches effectuées dans le domaine, l'auteur cherche en conclusion à développer une théorie de la police, qui rendrait compte de la diversité de ses activités et de ses fonctions ainsi que des variantes du mot « police » Sans pouvoir en proposer une lui-même, Brodeur s'emploie à baliser le champ des activités de la police en produisant un inventaire des formes légales de la police, invitant les chercheurs à le compléter ou à le modifier.

Conclusion

Les visages de la police fait le point sur l'état de la recherche concernant les multiples facettes du monde de la police. Son auteur a clairement délimité son sujet mais ne s'attarde pas à l'ensemble des aspects afférents. Par exemple, il est question à plusieurs reprises de la relation entre la police et les médias sans qu'il y consacre un chapitre.

Brodeur, professeur reconnu pour ses travaux de recherche dans le domaine, produit un ouvrage de taille sur la police, un chantier peu fréquenté par les chercheurs de langue française si on en juge par l'imposante bibliographie majoritairement anglo-saxonne. Il s'est basé sur un imposant travail de recherche, présente une revue des travaux publiés sur la police et n'hésite pas à critiquer les thèses avancées par d'autres chercheurs afin de mieux circonscrire son sujet. Brodeur étaye sa position et propose des avenues diverses pour les aspects abordés. Les notes qui renvoient à la fin de chaque chapitre permettent par ailleurs d'approfondir sa compréhension du sujet.

L'auteur s'appuie sur des faits, des exemples et des travaux récents, et n'hésite pas à revenir parfois dans le passé pour permettre une meilleure compréhension de l'état actuel des choses; les réformes de la police en constituent un exemple. Les exemples sont généralement tirés du contexte canadien ou nord-américain. Quelques phrases plus importantes sont en italique dans le texte, facilitant ainsi la lecture. Chaque chapitre se termine par la présentation de tableaux qui synthétisent les principaux aspects abordés. Au plan de la forme, l'ouvrage est fort bien écrit et le style coulant aide le lecteur à s'appropriier le contenu. Nous nous permettons de signaler une coquille à corriger dans une éventuelle réédition de l'ouvrage. Il faut écrire leitmotiv et non leitmotif (p. 11).

Au total, *Les visages de la police* constitue un excellent ouvrage afin de mieux comprendre les plus récents développements de la police d'un point de vue sociologique. À lire pour quiconque s'intéresse au monde de la police.

C. Sénéchal et S. Larivée

- Cloutier, R. (2004). *Les vulnérabilités masculines. Une approche biopsychosociale*. Montréal : Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 115 pages.

Richard Cloutier n'en est pas à sa première contribution aux éditions de l'Hôpital Sainte-Justine. Il nous offre cette fois dans la langue agréable qu'on lui connaît un petit ouvrage truffé de statistiques et néanmoins fascinant, ce qu'on ne voit pas souvent dans le domaine de la vulgarisation scientifique. Ce tour de force ne tient pas seulement à la qualité de l'écriture mais en grande partie à la structure qu'il donne au sujet. En fait, l'ouvrage est construit sur deux paradoxes dont il n'est pas clair, cependant, que les termes du premier en constituent un : en quoi est-il paradoxal, en effet, que les hommes s'engagent plus volontiers dans des sphères sociales précises que dans d'autres? Il est toutefois très intéressant de nommer l'avantage essentiel que comportent ces sphères d'engagement plus typiquement masculin : elles procurent du pouvoir. Le second paradoxe étudié est plus clairement paradoxal si l'on peut dire : comparativement à la femme, l'homme est physiquement plus solide et sauf dans le